



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 14606

Texte de la question

M. Jean de Gaulle attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évolution alarmante des crimes et délits à Paris, au cours des derniers mois. La tendance inquiétante qu'il lui avait signalée dans sa question orale du 21 janvier dernier s'étant, depuis lors, confirmée et amplifiée, il souhaiterait connaître les décisions envisagées par le Gouvernement pour faire face à la dégradation de cette situation. En effet, l'ensemble des crimes et délits relevés au cours des deux premiers mois de l'année dans la capitale s'est accru de 4,95 % entre 1997 et 1998, en raison, notamment, d'une forte augmentation des infractions commises dans le métro, des homicides et tentatives et des vols. Ces résultats contribuent à nourrir un climat d'insécurité grandissant, auquel il est urgent d'apporter une réponse rapide, allant au-delà des actions de prévention actuellement engagées. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour lutter efficacement contre le développement de la délinquance et de la criminalité dans la capitale, dont l'image de marque internationale pourrait souffrir.

Texte de la réponse

Si l'évolution des infractions portant sur l'ensemble des crimes et délits dans la capitale accuse une augmentation pour la période du 1er janvier au 30 avril 1998, cette évolution doit s'analyser au regard de la nature de ces infractions. Ainsi, sont notamment en baisse les atteintes aux personnes, les vols à main armée, les vols d'automobiles et les délits à la police des étrangers. En revanche, les vols à la tire, les vols à la roulotte et les cambriolages connaissent une évolution inverse. Il convient toutefois de noter que le nombre des crimes et délits enregistrés à Paris au cours de l'année 1997 a été le plus bas depuis le début des années quatre-vingt. Toutefois, pour éradiquer cette délinquance, de nombreuses initiatives locales ont été prises par la préfecture de police : création d'unités de traitement de l'information relative aux incivilités ou à la délinquance, réalisation de fiches opérationnelles d'objectifs, élaboration de tableaux d'analyse de vols avec violences, équipement de certaines brigades anti-criminalité en motocyclettes. Il convient de noter, à cet égard, que l'emploi d'îlotiers cyclistes dans les bois de Vincennes et de Boulogne s'est avéré particulièrement pertinent. Des mesures ponctuelles ont, par ailleurs, été arrêtées afin de renforcer les dispositifs élaborés localement, parmi lesquels l'emploi systématique en sécurisation, depuis le mois de novembre 1997, des sections légères d'intervention des six compagnies de district sur leur ressort de rattachement. 1 572 opérations de sécurisation ont ainsi été menées, engageant 22 240 hommes qui ont contrôlé 41 078 personnes, 13 544 véhicules et mis 621 personnes à disposition de la police judiciaire au cours de ces seuls quatre premiers mois de 1998. Pour mieux lutter contre les actes de violences, il a été également procédé à la réadaptation de l'îlotage à travers un redécoupage mieux ciblé des îlots et une réorganisation des horaires de travail afin d'améliorer l'adéquation entre les moyens engagés et la réalité du terrain. Procédant de cette même volonté doit être évoqué le renforcement de la coordination opérationnelle entre les services de polices chargés de la sécurité sur les réseaux ferrés de la RATP et la mise en place, à très court terme, d'un système d'échanges d'information sur tout événement touchant à la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble des réseaux de la régie. Le pivot de ce système d'informations opérationnelles sera le PC radio du service de protection et de sécurité du métropolitain.

Toujours pour mieux lutter contre les actes de violences, une stratégie partenariale active avec l'éducation nationale est conduite depuis plusieurs années. Il convient enfin d'évoquer les effets de la récente mise en oeuvre des emplois-jeunes dans le domaine de la sécurité. A ce jour, 225 adjoints de sécurité sont déjà en fonction au sein de la préfecture de police et 99 autres sont en formation. Toujours dans le cadre de la loi du 16 octobre 1997, il a été procédé le 2 juin 1998 à l'installation de 14 agents locaux de médiation sociale amenés à intervenir sur le site de la gare Montparnasse. L'ensemble de ces moyens au service de la mise en oeuvre d'une politique de proximité efficace, s'appuyant sur les contrats locaux de sécurité, semble de nature à répondre aux attentes exprimées par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14606

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2749

Réponse publiée le : 20 juillet 1998, page 4017